

ACCUEIL > CLUB FINANCES > ACTUALITÉS FINANCES > A LA UNE FINANCES > Le patrimoine des collectivités locales à la fin de 2020

ANALYSE

Le patrimoine des collectivités locales à la fin de 2020

Publié le 21/09/2021 • Par Auteur associé • dans : A la Une finances, Actualité Club finances, France



metamorworks / AdobeStock

François Ecalle, ancien rapporteur général du rapport de la Cour des comptes sur la situation et les perspectives des finances publiques, examine dans le cadre d'une analyse sur le Club Finances le patrimoine des collectivités locales à la fin de 2020 tel qu'il apparaît dans le compte des « administrations publiques locales » (APUL) de la comptabilité nationale.



MA GAZETTE



Sélectionnez vos thèmes et créez votre newsletter personnalisée

Comptabilité publique

Finances locales

Tous les thèmes

François ECALLE

ancien rapporteur général du rapport de la Cour des comptes sur la situation et les perspectives des finances publiques



Club finances

PARTAGER



Facebook

Twitter

OFFRE DÉCOUVERTE :
30 JOURS GRATUITS

CONNEXION

que pour des collectivités locales, sont en dette mais elles détiennent, en contrepartie de leurs dettes, des actifs financiers et surtout non financiers très importants qui doivent être pris en compte pour analyser leur situation financière. L'endettement public peut en effet être justifié quand il permet d'accroître les actifs publics. Les comptes de patrimoine publiés par [l'Insee](#) permettent d'établir le bilan des APUL à la fin de 2020.

Les actifs et passifs des administrations publiques en comptabilité nationale ne sont pas consolidés ⁽¹⁾ et sont exprimés en valeur de marché ⁽²⁾ alors que la dette publique au sens du traité de Maastricht est consolidée, est exprimée en valeur faciale et correspond à seulement une partie des passifs (les charges à payer en sont par exemple exclues). Les fiches de l'encyclopédie de FIPECO sur [la dette publique](#) et les [actifs des administrations publiques](#) présentent plus précisément leur définition et les méthodes utilisées pour les estimer.

Si la dette des APUL au sens du traité de Maastricht était de 230 Md€ fin 2020, leur passif en comptabilité nationale s'élevait à 292 Md€, en hausse de 23 Md€ par rapport à fin 2019. Il est constitué pour 66 % par des emprunts bancaires.

La valeur de leurs actifs financiers était de 219 Md€ fin 2020. Elle a augmenté de 18 Md€ par rapport à fin 2019 surtout en raison d'une hausse de 15 Md€ de leurs liquidités (75 Md€ fin 2020).

Leurs actifs non financiers valaient 1 686 Md€ fin 2020, soit 73 % du PIB. Ils sont notamment constitués de terrains, pour 49 %, et d'ouvrages de génie civil, pour 31 %. Leur valeur a augmenté de 105 Md€ de fin 2019 à fin 2020, dont 99 Md€ pour les terrains.

La valeur du patrimoine net des APUL (actifs – passifs) était de 1 614 Md€ (70 % du PIB) à la fin de 2020, en hausse de 101 Md€ par rapport à fin 2019, presque entièrement du fait de la revalorisation des terrains.

De 1995 à 2020, la valeur nette du patrimoine des APUL a augmenté de 40 points de PIB dont 37 point pour leurs actifs non financiers (31 points pour les terrains et 6 points pour les autres actifs non financiers). Les actifs financiers se sont accrus de 4 points de PIB et les passifs de 1 point.